

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

133/2020

OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE DE PEN AR BED

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,

Vu la demande de permission de voirie, présentée par Kellig GUYOT, aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation d'un échafaudage

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Kellig GUYOT est autorisé à poser un échafaudage, 15 rue Pen Ar Bed, à compter du 19 octobre 2020. La durée des travaux est estimée à 11 jours.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 07 09 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

